
DELIBERATION N° 84-4 DU 7 FEVRIER 1984 PORTANT MODIFICATION DU IVEME PROGRAMME (PROGRAMME TRANSPORT DES EAUX USEES)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie"

Vu la délibération 81-19 du 26 octobre 1981 et portant approbation du IVème Programme et les délibérations n° 82-10 du 3 juin 1982, 82-26 du 9 décembre 1982, 83-1 du 28 janvier 1983 et 82-21 du 25 novembre 1983, portant adaptation du IVème Programme

DELIBERE

Le IVème Programme d'intervention de l'Agence est modifié comme Suit :

(les références de page se rapporte au document programme intitulé IVème Programme d'intervention - situation au ler décembre 1983) :

(page 5) : paragraphe 211 f, forme des aides, dernier alinéa :

"sur la base des taux CDC à 10 ans et CAECL à 15 ans en vigueur lors de la première réunion de l'année des Commissions Compétentes pour l'attribution des aides" au lieu de "sur la base des taux CDC en vigueur".

(page 35) : paragraphe 2.3.2.7., dispositions transitoires, dans le tableau précisant les formes et taux des aides, à la rubrique "réseau programme Départemental concerté"

en colonne 2, dernière ligne, mettre

"au taux CAECL sur 15 ans au Département" au lieu de "sur 20 ans au Département".

LE SECRETAIRE,
DIRECTEUR DE L'AGENCE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Claude LEFROU

Lucien VOCHEL